

2 janvier 2020

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 janvier 2019, sur demande du département municipal des constructions et de l'aménagement, en vue de l'approbation du projet de résolution d'initiative communale visant à introduire trois nouvelles fiches thématiques au plan directeur communal Genève 2020.

Rapport de M^{me} Brigitte Studer.

La proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 5 février 2019. La commission l'a traitée les 3 et 17 septembre, ainsi que le 1^{er} octobre 2019, sous la présidence de M. Eric Bertinat. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour l'excellente qualité de son travail.

PROJET DE RÉOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'article 30A, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6.05);

vu l'article 10, alinéas 5, 6 et 7 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT – L 1 30);

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Approuve l'introduction de trois nouvelles fiches dans le plan directeur communal, à savoir:

- la fiche A8c Stratégie de végétalisation;
- la fiche A15 Equipements sportifs;
- la fiche A16 Ecoles et petite enfance.

Introduction

Suite à l'approbation du plan directeur cantonal 2030 (PDCn 2030), approuvé par le Conseil fédéral le 29 avril 2015, les communes genevoises ont été astreintes à vérifier, dans un délai de trois ans, la conformité de leur plan directeur communal (PDCom), en vertu de l'article 10, alinéa 9 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT – L 1 30).

Un rapport de conformité a été établi à cet effet et transmis au Département du territoire (DT) le 4 octobre 2017. En date du 8 novembre 2017, le conseiller d'Etat en charge du DT, M. Antonio Hodggers, a confirmé que le PDCom de la Ville de Genève répond à l'exigence de conformité au PDCn 2030 et qu'il ne nécessite pas de nouvelle mise à jour.

Parallèlement, la Ville avait également soumis au DT, pour examen, de nouvelles fiches relatives à des planifications thématiques qu'elle avait jugé opportun d'annexer au PDCom, à savoir la planification des équipements sportifs, la végétalisation en ville (plan stratégique de végétalisation) ainsi que la planification scolaire et des équipements pour la petite enfance. Selon les préconisations du Canton et de manière à les intégrer pleinement au PDCom, les fiches ont fait l'objet d'une enquête publique, conformément à l'article 10 (alinéas 5, 6 et 7) de la LaLAT.

Suivant ces mêmes dispositions fixées par la LaLAT, ces trois nouvelles fiches de planification sont soumises pour approbation au Conseil municipal afin qu'elles puissent ensuite être proposées à l'adoption du Conseil d'Etat, sans attendre la révision du plan directeur, prévue à partir de 2020.

Séance du 3 septembre 2019

Audition de M. Xavier de Rivaz, adjoint de direction du Service d'urbanisme

M. de Rivaz explique que l'actuel plan directeur est valide jusqu'en 2020. Un contrôle avec le plan directeur cantonal a été réalisé récemment. Il s'agit d'un instrument politique et il appartiendra au nouveau conseiller administratif de fixer des objectifs et de préparer un nouveau projet de plan directeur communal.

Les nouvelles fiches résultent de travaux entrepris à l'initiative du Conseil administratif. Il avait été jugé utile de les intégrer au plan directeur communal actuel en tant que complément. Elles préfigurent le contenu du plan directeur 2020 dans le sens où il s'agit de planifications. Cela ne signifie pas pour autant que ces fiches seront similaires dans le plan 2020. Le plan directeur communal est conforme au plan directeur cantonal mais certaines politiques publiques ont semblé peu présentes, raison pour laquelle le Conseil administratif a souhaité les inclure.

Le plan directeur communal est fondé sur des priorités fixées par le Conseil administratif. Il consiste en des textes qui décrivent les objectifs, des cartes et des fiches d'action. Il ne s'agit pas d'un objet fixe puisque le suivi et l'évaluation sont susceptibles de faire évoluer la mise en œuvre. Une observation du territoire est en effet réalisée chaque année, ce qui permet de nourrir la réflexion en prévision du prochain plan directeur 2020.

L'une des nouvelles fiches proposées relève de la planification scolaire et de la petite enfance qui ne figuraient pas dans le plan directeur. Il s'agit d'une problématique qui s'est complexifiée. Il rappelle que les crèches ont été développées et que des dispositions dans les écoles se sont ajoutées, notamment à l'égard des restaurants scolaires et du parascolaire. La croissance démographique de la Ville de Genève est très importante en raison de la construction de nouveaux logements mais également en raison du renouvellement des habitants avec l'implantation de jeunes familles, par exemple à Champel. Il semblait donc pertinent de créer une fiche sur la petite enfance.

Questions des commissaires

Un commissaire s'étonne de ne voir aucune mention au Département de l'instruction publique (DIP) concernant la prévision des effectifs.

M. de Rivaz répond que le travail a été mené conjointement entre le Service de la recherche en éducation (SRED) et son service. Le SRED a une maîtrise sur les évolutions démographiques alors que la Ville peut donner des statistiques en matière de logements. Il est par contre clair que le DIP fixe le programme des écoles primaires, un programme qui a largement évolué depuis une vingtaine d'années, en termes de locaux annexes, de taille des classes ou de parascolaire. Il est aujourd'hui aussi nécessaire d'assurer les besoins en natation.

Quelle est la démarche politique alors que ces fiches représentent surtout un constat?

M. de Rivaz répond qu'il y a une obligation légale et des investissements à consentir de la part de la Ville, tant sur les rénovations que sur les nouvelles écoles. Il y a donc une planification à déterminer. Il est par ailleurs question des politiques en faveur des familles.

Le président remarque que ces éléments se retrouvent dans le plan d'investissement quinquennal.

M. de Rivaz acquiesce et précise qu'il est encore nécessaire de fixer les priorités au travers d'arbitrages. Des invariants interviennent de temps à autre, comme la caserne des Vernets. Il existe environ 50 écoles primaires, ce qui signifie que lorsqu'une rénovation est terminée il faut entamer un autre chantier.

Le président demande si un plan directeur communal a un caractère obligatoire.

M. de Rivaz répond qu'il s'agit de planification et que la fiche décrit ce qu'il convient de faire, soit le mécanisme permettant de gérer les projets.

Une crise soudaine ne signifierait donc pas une obligation de modifier le plan directeur?

M. de Rivaz répond par la négative.

Un commissaire s'inquiète des écoles à prévoir aux Vernets devant accompagner la construction de logements.

M. de Rivaz répond que trois écoles sont prévues dans le triangle du secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV). Trois crédits de 50 millions environ chacun seront ainsi présentés. Le développement de la caserne des Vernets va entraîner plus de mille logements en une fois, ce qui implique une nouvelle école. En fonction des autres plans localisés de quartier (PLQ), la Ville demande des terrains au Canton pour y réaliser des écoles. Il précise que les constructeurs des Vernets devraient obtenir l'autorisation dans les prochains mois.

Une commissaire remarque que pour certaines des écoles mentionnées sur la fiche des travaux sont déjà en cours alors que d'autres doivent démarrer à l'avenir.

M. de Rivaz répond que l'idée est d'avoir une vision globale des projets.

Ne faudrait-il pas enlever le chantier du Manège qui est déjà en cours de réalisation?

M. de Rivaz répond que le délai 2022-2025 correspond à la date de mise en service.

Est-ce que la commission pourrait proposer une recommandation visant à mentionner la collaboration entre la Ville de Genève et le SRED?

M. de Rivaz répond que son service travaille depuis des années avec le SRED.

Qu'en est-il des écoles privées?

M. de Rivaz répond que les effectifs scolarisés dans le privé sont pris en compte.

Un commissaire remarque qu'il est question de nouvelles fiches et demande s'il n'y avait pas de fiche concernant une stratégie de végétalisation.

M. de Rivaz répond par la négative. Des arbres étaient plantés, mais sans vision stratégique.

Un commissaire se déclare surpris qu'une fiche portant sur les écoles n'évoque pas le DIP qui est pourtant le principal acteur.

M. de Rivaz répond qu'il faut distinguer deux aspects. La Ville travaille avec le SRED à l'égard des effectifs scolaires. Au mois de mai-juin, la vision sur les effectifs est claire. Dès lors la Ville de Genève doit planifier les équipements scolaires. Le travail de la Ville porte donc sur les écoles et les équipements nécessaires pour recevoir les effectifs scolaires.

Le président demande si l'accroissement continu de la population est pris en compte dans cette planification.

M. de Rivaz acquiesce. La vision est d'une part à court terme, servant essentiellement au Service des écoles, et d'autre part à dix ans dans le but de planifier les besoins en matière d'équipement scolaire.

Le président demande s'il est possible de disposer de ces chiffres.

M. de Rivaz acquiesce.

Une commissaire rappelle que les conseillers municipaux reçoivent déjà une brochure indiquant ces chiffres.

M. de Rivaz mentionne que la présentation a changé et qu'il fera parvenir ces éléments (en annexe sur le site).

Une commissaire demande ce qu'il en est des arbres. Elle remarque que des pins sont plantés dans certains endroits, des arbres qui sont des nids pour les chenilles processionnaires. Elle se demande s'il ne faudrait pas recommander dans ces fiches d'éviter ce type d'arbres.

M. de Rivaz répond ne pas être un spécialiste et conseille de s'adresser au Service des espaces verts (SEVE).

M. de Rivaz évoque ensuite la fiche sur la planification des équipements sportifs en remarquant que ce travail est entrepris depuis cinq à six ans. Une planification des équipements sportifs s'est avérée nécessaire afin de gérer les investissements. Cela nécessitait de bien comprendre quels sont les besoins et pas uniquement les désirs. Un bilan a donc été réalisé avec le Service des sports. Il rappelle que le territoire n'est pas extensible mais que la Ville a la chance de posséder des terrains en dehors. Et il remarque qu'il est nécessaire de travailler avec l'existant. Il s'agit de maintenir une qualité d'offre en matière sportive et, compte tenu de l'augmentation de la population, cet aspect représente déjà un défi. Un nouvel équipement sportif va voir le jour du côté de la gare des Eaux-Vives et les équipements sportifs impliquent également des problématiques de déplacements par exemple.

Le président évoque la patinoire. Constatant que le projet du Trèfle-Blanc n'est pas certain, il pense que la patinoire des Vernets devrait être rénovée.

M. de Rivaz répond qu'une surface de glace supplémentaire est nécessaire. Les utilisateurs sont nombreux et le projet du Trèfle-Blanc reste pour le moment au niveau de l'intention. La question qui se pose porte sur l'objectif de la rénovation des Vernets. Il faut savoir si cette patinoire est destinée à un club de ligue A, au patinage artistique ou à d'autres utilisateurs.

Le président mentionne que le besoin de glace est une réalité. Il rappelle qu'il existe des patinoires multimodales de nos jours et ne comprend pas que Genève ne parvienne pas à trouver une solution.

M. de Rivaz répond que le Hockey Club a des heures d'utilisation de la patinoire conséquentes et n'a même pas assez de plages horaires pour la formation des jeunes. A cela s'ajoute la question du patinage artistique.

Est-ce que la patinoire des Vernets est en cours de rénovation?

M. de Rivaz répond que des travaux d'entretien assez lourds sont réalisés, notamment pour la production de froid.

Une commissaire remarque que les investissements sont tout de même importants. Cet été par exemple le rink a été refait pour plus de 200 000 francs, c'est de la rénovation, pas de l'entretien!

M. de Rivaz remarque que le devis de construction de la nouvelle patinoire du Trèfle-Blanc se monte à 200 millions.

Le président répond que c'est une folie.

M. de Rivaz observe que plusieurs villes suisses sont confrontées au même problème. Ce sont les montages financiers qui sont compliqués à gérer. La planification des Vernets s'articule avec le centre sportif du Bout-du-Monde, dans le but d'adapter des grandes salles destinées aux compétitions.

Il en vient au plan stratégique de végétalisation élaboré par le SEVE à l'initiative de M. Barazzone. Le Service d'urbanisme a été associé rapidement à cette réflexion, en tant qu'appui logistique à cette vision de planification novatrice du SEVE. Cette fiche permet d'avoir une vision sur le long terme sur les espaces verts. Jusqu'alors, le SEVE était très centré sur les parcs historiques.

Une commissaire se déclare heureuse de voir enfin une stratégie de végétalisation, bien qu'elle souhaiterait que la Ville soit plus ambitieuse dans le domaine. Cette stratégie mettant en lumière les quartiers les plus bétonnés, elle imagine que les plantations seront envisagées en fonction des PLQ. Cependant les nouveaux

arbres nécessiteront du temps pour se développer et elle demande quelles sont les contraintes cantonales en matière d'abattage d'arbres.

M. de Rivaz ne connaît pas d'endroit au monde où l'abattage d'arbre soit aussi contraignant qu'à Genève, précisant qu'il n'y a pas un seul arbre abattu sans autorisation et sans compensation. Genève mène une action très proactive en faveur des arbres, mais il remarque que la question relève finalement de la place disponible. Le SEVE a évalué toutes les possibilités de plantation et possède encore des pépinières où sont élevés des individus. A son avis, il ne faut pas se laisser piéger par des arbres emblématiques qui tombent au premier coup de vent et il faut donc penser au renouvellement. Le problème dans certains quartiers comme les Eaux-Vives est le manque de place. Installer un arbre nécessite de chasser un occupant, notamment des voitures.

Une commissaire demande comment fonctionne la compensation et rappelle que les jeunes arbres ont moins de potentiel que les arbres plus vieux.

M. de Rivaz répond qu'un fonds existe permettant de replanter des arbres.

Qu'est-ce que signifie «renforcer des parcs»?

M. de Rivaz répond qu'il est nécessaire de créer des maillages tant paysagers qu'environnementaux.

Une commissaire évoque le plan cantonal qui présente une nouvelle fiche sur la vie nocturne et festive et demande si une telle fiche est également prévue pour la Ville.

M. de Rivaz répond que des réflexions sont en cours, mais que ces équipements ne sont pas aisés à planifier puisqu'il s'agit d'objets sensibles.

Séance du 17 septembre 2019

Le président demande si les commissaires ont encore des demandes d'audition ou des remarques.

Une commissaire propose d'ajouter un amendement qui demande la collaboration avec le SRED dans la fiche portant sur les écoles et la petite enfance, soit: «Mentionner la collaboration avec le SRED dans la fiche A16».

Le président pense qu'il faudrait l'introduire dans la fiche elle-même.

Un commissaire précise qu'il faudrait placer entre parenthèses le DIP. C'est bien le SRED qui gère les études sur l'évolution des effectifs, mais évoquer le DIP serait plus explicite. Il suggère d'indiquer dans la proposition cette recommandation en stipulant qu'il convient de compléter la page 10 de la fiche sur les écoles et la petite enfance.

Une commissaire propose d'introduire l'amendement suivant: «Préserver les arbres à caractère patrimonial».

Le président demande si le caractère patrimonial d'un arbre figure dans la loi.

La commissaire répond que c'est un critère.

Le président mentionne qu'il faudrait donc ajouter cet amendement dans le chapitre sur les objectifs.

Une commissaire propose d'auditionner le SEVE à l'égard de la fiche sur la végétalisation. Il serait nécessaire de connaître la stratégie développée.

Le président passe au vote de l'audition du SEVE, qui est acceptée par 12 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 MCG, 2 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (MCG).

Séance du 1^{er} octobre 2019

Audition de M. Lebedinsky, directeur adjoint du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et de M. Robert, adjoint de direction au Service des espaces verts

M. Lebedinsky explique que la fiche «stratégie de végétalisation» résume le plan stratégique de végétalisation 2030, validé par le Conseil administratif en décembre 2018. En introduisant cette fiche dans le plan directeur communal, on y intègre les principes directeurs et les objectifs du plan stratégique de végétalisation. Cela est particulièrement important car le plan directeur communal est un instrument de planification qui fixe les orientations stratégiques de développement territorial de la commune. Il a une valeur contraignante et lie les autorités cantonale et communale entre elles. Il garantit également un monitoring de la mise en œuvre du plan stratégique de végétalisation qui établit un point de situation de l'état actuel, une analyse géomatique pour définir le potentiel, et pose les grands principes de développement.

M. Robert présente la fiche. Il remarque que le plan stratégique est une commande politique de M. Barazzone qui partait d'un postulat indiquant que la ville de Genève n'est pas suffisamment verte au vu des enjeux à venir. L'étude a été confiée à une équipe pluridisciplinaire composée de mandataires extérieurs et de différents services. Les objectifs étaient de faire un constat, un état des lieux, puis de déterminer une image directrice tenant compte des enjeux de la biodiversité et environnementaux. Le plan propose également des stratégies de mise en œuvre pour respecter ces objectifs.

Il évoque le maillage vert de Maurice Braillard, vieux de 1948, qui proposait que chaque citoyen puisse traverser la ville en passant par des cordons boisés. Il

ajoute que des aires d'influence ont donc été déterminées. L'étude a démontré qu'un citoyen était enclin à parcourir 200 mètres pour se rendre dans un espace vert d'envergure, et 100 mètres dans un espace vert plus restreint. Il observe que 48% du territoire de la ville de Genève se trouve dans une aire d'influence d'un espace vert. Quatre critères ont été fixés pour améliorer les périmètres sans influence, soit «augmenter», «équilibrer», «diversifier» et «servir». Il existe des espaces verts destinés au plaisir des yeux et d'autres dédiés à des activités. Une sectorisation (GIREC) de 16 secteurs a été utilisée afin de déterminer les zones les plus et les moins sous influence.

La conclusion a été de réaliser des fiches détaillées par secteur, reprenant les quatre critères. Il évoque alors le secteur de l'ONU qui montre un équilibre parfait entre les surfaces construites et les surfaces vertes, soit 255 m² de surface verte par habitant, au contraire des Pâquis dont le taux de végétalisation est de 6% et qui proposent une surface verte de 2 m² par habitant. Il précise à cet égard que parvenir à faire passer ce taux de 6 à 8, voire 10% serait exceptionnel compte tenu des potentiels très réduits.

Les alignements d'arbres sont considérés comme des parcs linéaires. Les réflexions ont porté sur la nécessité de relier les espaces verts d'envergure avec un maillage vert. Il déclare que cette étude est une aide à la décision pour les services d'urbanisme et de l'aménagement civil ainsi que, bien évidemment, pour le SEVE. Le Service d'urbanisme a proposé que cette étude soit contraignante et pour ce faire, il a paru nécessaire d'intégrer ces questions dans le plan directeur, via la nouvelle fiche proposée.

Questions

Un commissaire remarque que certains trottoirs sont larges et demande s'il serait possible d'y placer des bacs avec des arbres ou d'envisager des fosses où planter des arbres.

M. Robert répond que c'est une préoccupation ancienne de son service qui travaille sur le sujet. Les trottoirs à Genève sont complètement occupés en sous-sol. Une analyse géomatique a été réalisée, prenant en compte le volume en sous-sol nécessaire au développement d'un arbre, son contexte, la visibilité, etc. Le potentiel énorme d'origine est donc au final très réduit. Pour bien faire il serait nécessaire de déplacer les réseaux souterrains sous les voies de circulation, ce qui impliquerait évidemment des fonds très importants. Il signale qu'un groupe de travail vient de se constituer avec le Canton portant sur cette question.

Le commissaire remarque que l'entretien au sol des anciens arbres est vraiment déplorable, en citant pour exemple la descente de la Treille et en observant que les fosses se réduisent de plus en plus et que l'eau ne parvient même plus à

pénétrer la terre, alors que jadis, des employés bêchaient la terre sous ces arbres et remplaçaient de la terre.

M. Robert déclare que l'un des axes est justement la valorisation des pieds d'arbre et il remarque que le maximum est fait là où l'espace le permet. Un arbre nécessite 4 m² et 1 m de profondeur. La promenade de la Treille est un espace qui pose effectivement de gros problèmes et qui nécessite un traitement du sol à la hauteur du lieu.

Est-ce qu'il y aurait des quartiers trop lotis en espaces verts selon leur carte?

M. Robert répond par la négative.

Est-ce que le maillage vert de 1948 existait?

M. Robert répond que c'est ce que M. Braillard ambitionnait. Toutefois la réalité de l'époque en était plus proche que ce qu'il en est de nos jours.

N'est-il pas fallacieux de dire que la plaine de Plainpalais est un espace vert, alors que ce lieu ne rafraîchit pas la Ville?

M. Robert acquiesce en déclarant qu'il y a tout de même un maillage arboré de qualité sur la plaine.

Une commissaire pense qu'il ne faudrait pas intégrer cette plaine dans le maillage vert.

M. Robert en prend note. Il explique ensuite que Genève est l'une des rares villes qui peuvent se targuer d'avoir un maillage vert aussi précis.

La commissaire observe ensuite que certaines zones des Pâquis et des Eaux-Vives restent très minérales dans le projet ambitionné.

M. Robert acquiesce mais précise que le potentiel de plantation est quasiment nul dans ces périmètres.

M. Lebedinsky remarque que c'est la raison pour laquelle la proposition PR-1127 destinée à la végétalisation du domaine public proposait, entre autres, l'achat et l'installation de bacs de plantation et de fleurissement.

Un commissaire remarque que ce plan propose des objectifs pour 2030 et que certains projets en devenir intègrent donc une planification de plantation.

M. Robert acquiesce et indique ensuite que ce sont les stationnements qui proposent un potentiel de plantation très important.

Un commissaire constate qu'il est peu question de la qualité de la végétalisation.

M. Robert répond que la qualité relève surtout de la diversité et qu'il est nécessaire de travailler sur des espèces qui ont de l'avenir. La biodiversité, au sens de la microfaune, est également un critère de qualité. La qualité est également présente lorsque les gens font d'un espace un usage approprié.

Le commissaire évoque l'état des forêts en Suisse centrale qui souffrent de la chaleur en été et des tempêtes en hiver. Il semble que le meilleur remède serait d'abattre les vieux arbres et de les remplacer.

M. Robert répond que les arbres qui sont abattus en forêt le sont car ils sont malades. Il est préférable de laisser la forêt se développer spontanément. Il ajoute que les forêts au niveau national sont plutôt en train de se développer.

Quelle est l'ambition pour 2030 en termes d'accroissement du pourcentage de végétalisation?

M. Robert répond que le champ d'action du SEVE est restreint et il observe que le levier le plus important relève des PLQ. Le mieux serait de changer le paradigme et de concevoir les projets en fonction des espaces verts et non l'inverse. Il ajoute que le SEVE agit par ailleurs sur les espaces plantés. Il évoque le boulevard Helvétique en déclarant que ce tronçon est une catastrophe en raison du stationnement. Il ajoute qu'il serait en l'occurrence possible de planter 40 arbres majeurs le long de ce boulevard si des places étaient supprimées.

Combien d'arbres pourraient être plantés grâce au changement de loi?

M. Robert l'ignore mais ajoute que le SEVE a identifié 23 sites en souffrance en raison du stationnement.

Cela signifie-t-il que les arbres ne peuvent pas y étendre leurs racines?

M. Robert répond qu'il est nécessaire de replanter de manière légale en respectant des dimensions spécifiques. C'est une analyse qui doit être menée par le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM).

Quels sont les projets les plus audacieux ou ambitieux qu'ils ont pu voir dans d'autres villes de Suisse ou du monde?

M. Robert répond que la ville de Bâle semble être la ville la plus avant-gardiste, en raison d'une loi parfaite qui indique que toute surface prise pour la construction doit être restituée, notamment en toiture. De plus, il existe dans cette ville un fonds alimenté par le rehaussement des immeubles qui sont taxés.

Une commissaire remarque que de nombreuses personnes se disent dérangées de voir des arbres au-dessus de leur voiture garée en ville, craignant des salissures. Certains maltraitent des arbres ou des plantes pour diverses raisons. Est-ce que des campagnes de sensibilisation sont envisagées pour parer aux incivilités

de certains citoyens et pour expliquer ce que sont et ce que procurent la nature et les arbres en ville?

M. Robert acquiesce, en effet les entourages d'arbres ne sont pas bien vécus par tout le monde, les feuilles posent problème, par exemple, tout comme les oiseaux pour certains. Il ajoute que les incivilités sont rares mais lorsque c'est le cas, les dégâts sont lourds.

Comment la Ville intervient-elle par rapport à la végétalisation des toitures?

M. Robert répond que la Ville n'a pas d'outil contraignant et que c'est le Canton qui agit le plus. Les toitures végétalisées sont très en vogue à Genève puisqu'elles permettent d'améliorer la biodiversité. Il rappelle par ailleurs que le patrimoine bâti est très ancien à Genève et n'est pas conçu pour cela. Le Conservatoire botanique a fait des analyses plus précises.

Comment la Ville envisage-t-elle des murs végétalisés, évoqués sur la fiche?

M. Robert répond que le problème relève de l'entretien. Il évoque alors la Ville de Montpellier qui offre les travaux de plantation aux particuliers, ceux-ci s'engageant dès lors à prendre en charge l'entretien. La végétalisation de mur a surtout un impact de bien-être.

Une commissaire remarque qu'un parc n'égalé pas une forêt; et elle se demande où ils comptent planter des arbres dans les Rues-Basses, espace noté comme potentiellement très élevé en végétalisation.

M. Robert rappelle que le programme Urbanature a proposé des opérations bien reçues par la population. Il serait possible de travailler sur l'éclairage pour développer la végétalisation en modifiant les lampadaires. Il indique encore que les rails de tram pourraient être utilisés pour la végétalisation.

La commissaire remarque ensuite que la notion de patrimoine arboré manque dans la fiche.

M. Robert répond que c'est le travail quotidien de son service, qui s'occupe de l'entretien des arbres anciens avec grand soin. Il ne s'agit pas d'une mesure nouvelle.

Qu'en est-il de la perméabilité des sols?

M. Robert répond que cette question est en cours de travail.

Une commissaire constate un décalage entre les nombreuses plaintes concernant les abattages d'arbres et cette audition de M. Robert qui démontre que tout se passe bien. Quel est à leur avis le problème? Elle demande ensuite quels sont les types d'essences utilisés, comme les pins, lesquels sont des hôtes des chenilles processionnaires, et elle se demande comment sont faits les choix.

M. Robert répond que c'est un manque d'information qui entraîne le fossé entre la population et les services de la Ville. La gestion d'un patrimoine de 40 000 arbres est mal comprise. Il rappelle alors que pour favoriser un grand arbre, il est parfois nécessaire de supprimer des individus spontanés. Il ajoute que le SEVE opère une veille sanitaire avec des dendrologues et des bûcherons et que par ailleurs un grand nombre d'arbres sont privés. Il signale encore que tous les abattages sont soumis à l'accord du Canton, qui fait respecter un cadre légal très contraignant. Il faudrait en effet améliorer la communication.

Quant aux chenilles processionnaires, elles n'existent que sur des pins dans des zones végétales et en ville les pins ne disposent pas d'un terrain végétal suffisant. Si nécessaire, le SEVE intervient.

Discussion et vote

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare que son groupe est prêt à voter ces fiches qui sont claires. Il sera intéressant de suivre l'évolution de ce plan stratégique.

Une commissaire du Parti des Verts rappelle l'amendement qu'elle avait proposé, soit d'ajouter dans les objectifs la notion de patrimoine arboré: «préserver les arbres à caractère patrimonial».

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que l'audition était très intéressante et que son groupe soutient cette fiche.

Une commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe votera cette proposition.

Une commissaire d'Ensemble à gauche mentionne que son groupe est également en faveur de cet objet; qu'il est intéressant d'avoir une stratégie dans ces domaines. Elle rappelle que son groupe proposait en outre un amendement pour la fiche «Ecoles et petite enfance» évoquant le DIP et le SRED.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que son groupe soutient la proposition d'amendement ainsi que ces fiches.

Votes

Le président passe au vote de l'amendement des Verts: «préserver les arbres à caractère patrimonial». Cet amendement est accepté par 13 oui (2 MCG, 4 S, 3 PLR, 1 Ve, 2 EàG, 1 UDC) et 1 abstention (PDC).

Le président passe au vote de l'amendement d'Ensemble à gauche «Mentionne la collaboration avec le SRED (DIP) dans la fiche A16», en stipulant qu'il

convient de compléter la page 10 de la fiche sur les écoles et la petite enfance. Cet amendement est accepté par 9 oui (1 PDC, 1 Ve, 4 S, 2 EàG, 1 UDC) et 5 abstentions (2 MCG, 3 PLR).

Le président passe au vote de la proposition PR-1335 telle qu'amendée, qui est acceptée à l'unanimité, soit par 14 oui (2 MCG, 1 Ve, 4 S, 2 EàG, 1 UDC, 3 PLR, 1 PDC).

PROJET DE RÉSOLUTION AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'article 30A, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6.05);

vu l'article 10, alinéas 5, 6 et 7 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT – L 1 30);

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Approuve l'introduction de trois nouvelles fiches dans le plan directeur communal, à savoir:

- la fiche A8c Stratégie de végétalisation; amendée de la manière suivante:

La préservation des arbres à caractère patrimonial sera ajoutée aux objectifs de la fiche A8c

- la fiche A15 Equipements sportifs;
- la fiche A16 Ecoles et petite enfance; amendée de la manière suivante:

La collaboration avec le SRED (DIP) sera mentionnée dans la rubrique des acteurs cités dans la fiche A16

Annexes à consulter sur le site internet:

- présentation de M. de Rivaz
- plan stratégique Végétalisation 2030
- plan directeur Equipements sportifs 2030
- prévision effectifs scolaires et petite enfance (+ fiches A16, A15, A8c)